Le document est basé sur les diapositives présentées en séance.



Présents :

24 participants, 15 procurations.

Le quorum étant de 32 adhérents, la séance est valide et peut se tenir.



Au cours de la séance nous avons eu 11 nouvelles adhésions, ce qui porte le nombre d’adhérents à 64 pour un montant de 700€ de cotisation. Nous avons eu le plaisir d’accueillir des nouveaux cotisants et de remobiliser des anciens.



Le tableau ci-dessus ne tient pas compte des adhésions du jour, ni des dépenses en cours.

Les comptes sont approuvés à l’unanimité des votants .



Le résultat financier de la manifestation ne doit pas être considéré seul. En effet, la participation élevée de la journée est un franc succès et le nombre d’adhérents est en augmentation. Cette manisfestation a permis de remobiliser des personnes qui ne cotisaient plus et de recruter de nouveaux participants.

















Tout en comprenant la position des monuments historiques, l’équipe projet est face à un positionnement de cette dernière ne supportant aucune adaptation.

L’accord des monuments historiques est indispensable pour réaliser des travaux. Si on passait outre, nous serions condamné à remettre en état à nos frais.

Le Code du patrimoine prévoit, dans son [article R. 621-59](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=AFBFA5653EE7B3BF456A0B5D28419406.tpdjo11v_2?idArticle=LEGIARTI000024242064&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20121026), la possibilité pour le préfet de région de radier par arrêté un immeuble de la liste des monuments inscrits. Toutefois, une telle radiation ne peut se justifier que si l'intérêt de l'édifice, qui a motivé son inscription, a irrémédiablement disparu. Elle ne peut en aucune façon intervenir pour le seul motif de supprimer le contrôle des travaux aux abords de celui-ci.



L’assemblée ne peut faire que le même constat que l’équipe projet mais l’encourage à explorer d’autres organismes (comme le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l’environnement) et pouvoirs publics (sénateur ou député) susceptibles de nous aider à trouver d’autres ressources financières et/ou moyens de résoudre l’obstacle. Un courrier au nom de la municipalité et de l’association sera envoyé à la DRAC signifiant que nous ne continuons pas le projet tel quel.



Par le biais de Vincent Stasser (producteur de vin, jus de fruits et confitures), l’association station D41 de Compregnac propose d’utiliser le site lors de la journée du patrimoine 2024 pour valoriser St Martin d'Ayguebonne

* Organiser une exposition le temps d’une après-midi, avec un peu de musique, et randonner jusqu’au bâtiment
* Faire un petit marché de produits et d'articles locaux

Le calendrier des activités de l’association est fixé en début d’année. Il semble un peu juste pour cette année d’organiser quelques chose d’autant plus que le site n’est pas en état de recevoir du public. A cette période, aucuns membres du bureau ou du conseil d’administrtion ne seront présents ou disposés à prendre en charge l’activité.

Madame le maire demande à l’association D41 de formuler par écrit son objectif. Pour rappel, la commune de Montjaux est propritaire du site et donc responsable en cas d’accident ou de déterioration (par exemple, le déclanchement d’un feu).

Cette proposition sera étudiée pour le planning des activités 2025.



Elle est situé sur la commune de Quins.

En consultant le site Internet de l’association, vous constaterez la grande similitude avec Saint Martin. Nous attendons beaucoup de cette rencontre afin de bénéficier du retour d’expérience sur la conservation et la restauration de la chapelle.

Les membres de l’association sont cordialement invités à participer à cette rencontre.

Rien n’est organisé pour cette visite, chacun se débrouille pour rejoindre le site à 14h30. Il est équipé de tables et bancs, accès à un point d’eau, toilettes sèches, parfait pour un picnique. Pour info, à proximité vous avez Sauveterre de Rouergue, le viaduc du Viaur, le château du Bosc(à Camjac, résidence de la famille de Toulouse Lautrec).



Didier Delheure est reconduit à l’unanimité des votants.

Ghislaine et Olivier Nasr ne souhaitent plus participer aux instances de l’association tout en restant adhérents.

Nous déplorons de constater qu’aucun volontaire ne s’est présenté pour renforcer l’équipe.

Le bureau se compose

* Alain Douzou – président
* Anne Gros - trésorière
* Didier Delheure – vice-président
* Remi Lescoeur – vice-président secrétaire

Le conseil d’administration se compose

* Alain Andrieu
* Alain Douzou
* Anne Gros
* Colette Lembert (membre d’honneur)
* Didier Delheure
* Madeleine Macq
* Odette Bonnal
* Remi Lescoeur